Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-200054724-20251210-DE2025_142-DE

Audierne

Membres en exercice : 28
Membres présents : 24
Membres votants : 28

Le 10 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.
Envoi de la convocation le : 4 décembre 2025 Publication de la convocation le : 5 décembre 2025

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER
Etaient absents :
M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Simone JOURAND a donné procuration à M. Michel COLLOREC
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

**Quorum** : atteint
**Secrétaire de séance** : M. Didier LOAS
**Date de transmission au contrôle de légalité :** 15 DEC. 2025
**Date de publication :** 15 DEC. 2025

**Délibération n° 2025-142 : Achat d'un kilomètre pour la Redadeg 2026**
**Rapporteur :** M. Didier LOAS

M. Le Maire expose à l'assemblée :
La prochaine Redadeg se déroulera en mai 2026.
Principe : achat d'un ou plusieurs kilomètres du parcours, notamment sur la commune, l'objectif étant de financer des projets en lien avec l'usage de la langue bretonne en Bretagne.
Prix du kilomètre : 350 €
La course passera à Audierne au KM 1173, le kilomètre pré-réservé par la commune est programmé le 12 mai 2026 à environ 12h53.
Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 1er décembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- Approuver l'achat d'un kilomètre de la Redadeg 2026 au prix de 350 € ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh